

---- Le 9 juin 2014 ----

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Rémi, tenue le 9<sup>e</sup> jour de juin 2014 à l'endroit ordinaire des réunions de Conseil de ladite Ville, à laquelle sont présents Messieurs et Madame les conseillers(ère) suivants(e):

Jean-François Daoust  
Claude Richer  
Pierre Charbonneau  
François Turcot  
Marie-Dominique Fortin  
Rosaire Payant

formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse.

La Directrice générale madame Nancy Corriveau est présente.

La Greffière madame Diane Soucy, étant également présente, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la prière, madame la Mairesse ouvre la séance à 20h03.

\*\*\*\*\*

14-06-0293

**(1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Pierre Charbonneau  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'approuver l'ordre du jour tel que présenté avec modifications.

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Question(s) du public sur le contenu de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - a) Séance ordinaire du 12 mai 2014
  - b) Séance extraordinaire du 26 mai 2014
    - Résumé des points traités

**Urbanisme**

4. Règlement # V 467-55-14 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin de remplacer la grille des spécifications de la zone H-37 - Adoption
5. Demandes de dérogations mineures
  - a) 92, rue Saint-André (lot 3 846 237) – Empiètement d'un ascenseur et d'un patio dans la marge latérale
  - b) 177, rue Perras (lot 3 846 118) – Marge de recul du stationnement
  - c) Lot vacant, voisin du 177, rue Perras – (lot 3 846 129) – Marge de recul du stationnement

6. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lot 3 847 580 (rang Sainte-Thérèse) – 2927764 Canada Inc. (M. Ghislain Guinois) - Appui

#### **Gestion administrative et financière**

7. Approbation des comptes à payer – Ratification des chèques - Mai 2014 – Activités financières
8. Autorisation de paiement – Appel d'offres # 12-589 – Les Pavages Céka Inc. – Entretien hivernal des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville de Saint-Rémi – Saison hivernale 2013-2014 – Quatrième versement
9. Rapport sur réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ - Dépôt de la Directrice générale
10. Congrès 2014 de la FQM - Autorisation
11. Affectation réserve des boues – Bassins de l'usine d'épuration – Année 2014
12. Entente concernant l'utilisation de l'écocentre entre la Ville de Saint-Rémi et la Municipalité de Saint-Michel – Autorisation de signatures
13. Abrogation de la résolution # 13-07-2572 – Autorisation
14. Lot 4 360 417 – Demande de Complexe Roger-Dorais Inc.
15. Implantation d'un Parc éolien communautaire Des Cultures dans le cadre de l'appel d'offres 2013-01 lancé par Hydro-Québec Distribution

#### **Bibliothèque**

16. Offre d'emploi # 14-633 – animateurs en lecture (2 étudiants) – Projet « Tentes pour jeunes lecteurs nomades » - Autorisation d'engagement

#### **Communication et activités de promotion**

17. Demandes de subvention selon le règlement # V 602-2014-00 – Programme de démolition de bâtiments
  - a) 177, rue Perras – 9199-0135 Québec Inc. (M. Serge Primeau)
  - b) 88, rue Sainte-Anne – 9231-7296 Québec Inc. (M. Alexandre Bourdeau)

#### **Loisirs**

18. Règlement # V 607-2014-00 concernant le Comité de soccer de Saint-Rémi - Adoption
19. Club Optimiste St-Rémi Inc. – Journée optimiste sur roues (20-06-2014) – Autorisation de fermeture de rues
20. Camp de jour 2014 – animateur – Programme d'échanges jeunesse Canada YMCA - Autorisation d'engagement
21. Organisation d'un Club de course à pied à Saint-Rémi – Autorisation
22. Organisation d'un Club de photos à Saint-Rémi - Appui
23. Remerciements à madame Valérie Tailleux – Étudiante stagiaire en loisir

- 23.1 Nomination de madame Sylvie Gagnon-Breton comme signataire – Nouveau protocole d’entente pour le projet PIQM-MADA

**Travaux publics**

24. Journalier étudiant horticole – Ratification d’engagement
- 24.1 Avis à la MRC des Jardins-de-Napierville – Retrait de la Ville de Saint-Rémi – Contrat pour la collecte des matières résiduelles et recyclables
- 24.2 Demande de prix TP-04-2014 – Supervision du chantier – Aménagement du puits # 13 – Octroi du contrat

**Sécurité publique**

25. Madame Vanessa Riendeau – Pompière volontaire – Démission
26. Offre d’emploi # 14-627 - Poste : Directeur du Service de Sécurité Incendie - Nomination
- 26.1 Offre à la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM) – Espace à la Caserne de pompiers
27. Correspondance
28. Varia
- 28.1 Lettre d’entente No 5 – Syndicat des salariés – Horaire de travail – Salarié saisonnier affecté à la surveillance du site de l’écocentre – Autorisation de signatures
- 28.2 Autorisation d’offre d’emploi – Poste : Commis de bureau étudiant au Service de la Trésorerie – Autorisation d’engagement
29. Question(s) du public
30. Levée de l’assemblée

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0294

**(2) QUESTION(S) DU PUBLIC SUR  
LE CONTENU DE L’ORDRE DU JOUR**

Des questions du public sont posées sur le contenu de l’ordre du jour.

\*\*\*\*\*

14-06-0295

**(3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**(3A) DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014**

**(3B) SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2014**

Il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Pierre Charbonneau  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014 et celui de la séance extraordinaire du 26 mai 2014.

Madame la Mairesse Sylvie Gagnon-Breton fait un résumé des points traités lors de la séance extraordinaire du 26 mai 2014.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0296

**(4) RÈGLEMENT # V 467-55-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-37**

---

**ATTENDU** la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

**ATTENDU** la dispense de lecture du règlement numéro V 467-55-14;

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée publique de consultation;

**ATTENDU** qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées; il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'adopter le règlement numéro V 467-55-14 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin de remplacer la grille des spécifications de la zone H-37.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0297

**(5) DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

---

**(5A) 92, RUE SAINT-ANDRÉ - (LOT 3 846 237)**  
- **EMPIÈTEMENT D'UN ASCENSEUR ET D'UN PATIO**  
**DANS LA MARGE LATÉRALE**

---

**(5B) 177, RUE PERRAS - (LOT 3 846 118)**  
- **MARGE DE REcul DU STATIONNEMENT**

---

**(5C) LOT VACANT, VOISIN DU 177, RUE PERRAS – (LOT 3 846 129)**  
- **MARGE DE REcul DU STATIONNEMENT**

---

**ATTENDU** trois demandes de dérogations mineures au règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements;

**ATTENDU** qu'après examen des dossiers, ces derniers rencontrent les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

**A) Demande de dérogations mineures - Empiètement d'un ascenseur et d'un patio dans la marge latérale - 92, rue Saint-André - lot 3 846 237**

Nature et effet de la demande :

Afin de régulariser une situation existante, la demande vise à :

- Permettre une marge de recul de 0,15 mètre entre la limite de terrain et l'ascenseur, au lieu d'une marge de recul latérale de 0,60 mètre; et

- Permettre une marge de recul de 0,15 mètre entre la limite de terrain et une section du patio arrière, au lieu d'une marge de recul latérale de 1,50 mètre.

La parole est donnée aux personnes présentes.

**B) Demande de dérogation mineure – Marge de recul du stationnement – 177, rue Perras - lot 3 846 118**

et

**C) Demande de dérogation mineure - Marge de recul du stationnement - rue Perras (lot vacant, voisin du 177, rue Perras) - lot 3 846 129**

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de quatre (4) logements sur le terrain actuellement occupé par le 177, rue Perras, et sur le terrain vacant, voisin du 177, rue Perras, les demandes visent à :

- Permettre une marge de 0,60 mètre entre la limite de terrain et l'espace de stationnement, au lieu d'une marge de 1,50 mètre; et

- Permettre une allée de circulation double sens de 5,50 mètres avec stationnement à 90° au lieu d'une largeur minimale de 6,50 mètres.

La parole est donnée aux personnes présentes.

**ATTENDU** que le Conseil a pris connaissance des avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à ces demandes;

**ATTENDU** l'avis public à cet effet en date du 23 mai 2014;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, Directeur du Service d'Urbanisme; il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust  
**ET RÉSOLU** : unanimement

que le Conseil municipal accepte les demandes de dérogations mineures plus haut mentionnées comme suit :

**A) Pour le 92, rue Saint-André - lot 3 846 237**

- Est permis une marge de recul de 0,15 mètre entre la limite de terrain et l'ascenseur; et

- Est permis une marge de recul de 0,15 mètre entre la limite de terrain et une section du patio arrière.

**B) Pour le 177, rue Perras - lot 3 846 118**

et

**C) Pour le lot vacant, voisin du 177, rue Perras**

- Est permis une marge de 0,60 mètre entre la limite de terrain et l'espace de stationnement; et

- Est permis une allée de circulation double sens de 5,50 mètres avec stationnement à 90°; le tout conditionnel au respect des exigences suivantes :

- Installation d'une clôture métallique avec lattes ou autrement opaque d'un minimum de 1,50 mètre (5 pieds) de hauteur ceinturant l'espace de stationnement le long des lignes latérales et arrière;
- Que le permis soit émis et les travaux débutés au plus tard dix-huit (18) mois suivant la date de la présente résolution.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0298

- (6) DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ**
- **LOT 3 847 580 (RANG SAINTE-THÉRÈSE)**
  - **2927764 CANADA INC. (M. GHISLAIN GUINOIS)**
  - **APPUI**

---

**ATTENDU** que la demande d'autorisation vise à subdiviser et aliéner à des fins agricoles le lot 3 847 580;

**ATTENDU** que la parcelle de terrain visé par l'aliénation devra faire l'objet d'un remembrement avec le lot adjacent;

**ATTENDU** que la demande est conforme au règlement de lotissement # V 468-07, au règlement de zonage # V 467-07 et amendements;

**ATTENDU** que faire droit à cette demande n'entraîne pas de conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisations agricoles des lots avoisinants;

**ATTENDU** que la présente demande respecte les orientations prescrites à l'article 62 de la *Loi sur la Protection du Territoire Agricole*;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, Directeur du Service d'Urbanisme; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur Claude Richer**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Rosaire Payant**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville de Saint-Rémi appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, telle que présentée, le tout en référence au lot 3 847 580 (rang Sainte-Thérèse) de monsieur Ghislain Guinois représentant la compagnie 2927764 Canada Inc.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0299

- (7) **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**  
- **RATIFICATION DES CHÈQUES**  
- **MAI 2014 – ACTIVITÉS FINANCIÈRES**
- 

Il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur Jean-François Daoust**  
**APPUYÉ PAR** : **madame Marie-Dominique Fortin**  
**ET RÉSOLU** : **unaniment**

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2014 au montant de 353 467.00 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en mai 2014 totalisant 180 722.52 \$.

Je, soussignée, Hélène Chèvrefils, Trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

---

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA**  
**Trésorière**

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0300

- (8) **AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES # 12-589**  
- **LES PAVAGES CÉKA INC. – ENTRETIEN HIVERNAL DES RÉSEAUX**  
**ROUTIER, PIÉTONNIER ET CYCLABLE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI**  
- **SAISON HIVERNALE 2013-2014 - QUATRIÈME VERSEMENT**
- 

**ATTENDU** qu'un contrat pour l'entretien hivernal des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville de Saint-Rémi pour les saisons 2012 à 2015 au montant de 1 080 477.56 \$, taxes incluses, a été accordé à la compagnie Les Pavages Céka Inc. suite à l'appel d'offres # 12-589 (résolution # 12-09-2067);

**ATTENDU** que le devis dudit appel d'offres prévoit que la Ville paie en quatre (4) versements le montant dû pour la durée annuelle du contrat au soumissionnaire, soit au plus tard dans la semaine suivant l'assemblée municipale du mois de décembre, février et mars; et que le dernier versement soit fait aussitôt que possible après le 1<sup>er</sup> juin, sur réception d'un certificat du Directeur des opérations libérant le prestataire de services de réclamations contre lui après toute plainte réglée;

**ATTENDU** que ledit devis prévoit également que lorsque le prestataire de services est en défaut d'exécuter ses travaux ou contrevient aux exigences du devis, le Directeur exige et perçoit de l'Entrepreneur une pénalité pour chaque infraction;

**ATTENDU** que le premier versement dû pour la saison hivernale 2013-2014 s'élevait à 78 321.50 \$, taxes en sus, auquel montant il a été déduit une somme de 6 000 \$ pour des pénalités (résolution # 13-12-2767);

**ATTENDU** que le deuxième versement dû pour la saison hivernale 2013-2014 s'élevait à 78 321.50 \$, taxes en sus, auquel montant il a été déduit une somme de 7 000 \$ pour des pénalités (résolution # 14-02-0072);

**ATTENDU** que le troisième versement a été autorisé dans les comptes à payer;

**ATTENDU** que le quatrième versement dû en référence au contrat pour la saison hivernale 2013-2014 s'élève à 78 312.50 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** qu'une facture pour des travaux supplémentaires sera présentée ultérieurement à la Ville de Saint-Rémi;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur Claude Richer  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'autoriser le quatrième versement (facture 6846) à la compagnie Les Pavages Céka Inc. au montant de 78 321.50 \$, taxes en sus, (soit 90 039.80 \$) pour l'entretien hivernal des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville de Saint-Rémi - saison hivernale 2013-2014 (appel d'offres # 12-589), en tenant compte qu'une facture sera présentée ultérieurement pour des travaux supplémentaires.  
(Poste budgétaire 02-330-00-513)

#### **Adoptée**

\*\*\*\*\*

**14-06-0301 (9) RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS  
DE 2 501 \$ À 15 000.99 \$ - DÉPÔT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

La Directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ approuvées durant la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2014 totalisant le montant de 69 387.10 \$.

\*\*\*\*\*

**14-06-0302 (10) CONGRÈS 2014 DE LA FQM  
- AUTORISATION**

---

**ATTENDU** que le Congrès 2014 de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra à Québec du 25 au 27 septembre 2014;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**APPUYÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'autoriser l'inscription des membres du Conseil municipal qui désirent participer au Congrès de la FQM pour un montant de 650 \$, taxes en sus, par délégué(e);

que les frais de repas, d'hébergement et de kilométrage soient défrayés sur présentation des pièces justificatives;

que le tarif maximal prévu à l'article 10 du règlement # V 540-11 pour élus municipaux soit appliqué.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0303

- (11) AFFECTATION RÉSERVE DES BOUES**  
- **BASSINS DE L'USINE D'ÉPURATION**  
- **ANNÉE 2014**
- 

**ATTENDU** que la disposition future des boues sera très onéreuse;

**ATTENDU** l'existence d'une réserve financière à des fins de dispositions des boues totalisant la somme de 142 449.19 \$ en date du 31 décembre 2013;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de poursuivre ladite réserve et que des sommes d'argent proviendront de la taxe prélevée aux utilisateurs de l'usine d'épuration, tel que prévu à l'article 4 du règlement # V 595-14;

**ATTENDU** la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, Trésorière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur Pierre Charbonneau**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Jean-François Daoust**  
**ET RÉSOLU** : **unaniment**

que la Ville de Saint-Rémi affecte la réserve pour la disposition des boues futures des bassins de l'usine d'épuration de 58 120 \$ à même les revenus de 2014.  
(Réserve 54-140-00-000)

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0304

- (12) ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE ENTRE LA VILLE DE SAINT-RÉMI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL**  
- **AUTORISATION DE SIGNATURES**
- 

**ATTENDU** la demande de la municipalité de Saint-Michel pour permettre à ses citoyens de disposer de leurs matériaux secs et les résidus domestiques dangereux (RDD) à l'écocentre de Saint-Rémi;

**ATTENDU** que ladite entente prévoit la durée, les coûts, le calcul du volume, les exigences et une clause de résiliation;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur Claude Richer**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Jean-François Daoust**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la Mairesse, en cas d'absence le Maire suppléant, et la Greffière, en cas d'absence la Directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi, ladite entente.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**14-06-0305 (13) ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 13-07-2572**  
**- AUTORISATION**

---

**ATTENDU** la recommandation de madame Diane Soucy, Greffière, d'abroger la résolution # 13-07-2572 vu les changements de propriétaires et de lot; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur Rosaire Payant**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur François Turcot**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

que la résolution # 13-07-2572 soit abrogée.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**14-06-0306 (14) LOT 4 360 417 – DEMANDE DE**  
**COMPLEXE ROGER-DORAIS INC.**

---

**ATTENDU** que le 27 juillet 2009, la Ville de Saint-Rémi autorisait la vente du lot 4 360 417 d'une superficie de 28 499.5 mètres carrés au prix de 766 917.85 \$ à Complexe Roger-Dorais Inc. (résolution # 09-08-6539);

**ATTENDU** que le 30 septembre 2009, l'acte de vente était signé devant Me Robert Légaré, notaire;

**ATTENDU** que le 23 avril 2014, monsieur Dominic Dorais, représentant du propriétaire dudit lot informait la Ville que la résolution # 09-08-6539 mentionnait une superficie de 28 499.5 mètres carrés au lieu de 26 499.5 mètres carrés et qu'il a payé 2 000 mètres carrés en trop, soit 53 822.25 \$, laquelle somme il réclame à la Ville de Saint-Rémi;

**ATTENDU** la recommandation de madame Diane Soucy, Greffière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur Claude Richer**  
**APPUYÉ PAR** : **madame Marie-Dominique Fortin**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal offre à la compagnie Complexe Roger-Dorais de lui racheter le lot 4 874 011 d'une superficie de 101,740.4813 pieds carrés (9 452 mètres carrés), au prix de 2.50 \$ le pied carré, représentant la somme de 254 351.20 \$, taxes en sus, plus le remboursement du montant payé en trop de 53 822.25 \$ lors de la vente du lot 4 360 417.

(Poste budgétaire : règlement d'emprunt # V 501-08)

#### Adoptée

\*\*\*\*\*

14-06-0307

#### (15) IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE DES CULTURES DANS LE CADRE DE L'APPEL DOFFRES 2013-01 LANCÉ PAR HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

---

**ATTENDU** qu'Hydro-Québec, par l'entremise de sa division Hydro-Québec Distribution (« **HQD** »), a lancé un appel d'offres le 18 décembre 2013 (« **A/O 2013-01** ») pour l'achat d'énergie (450MW) d'origine éolienne produite au Québec afin de répondre aux besoins d'électricité à long terme de la clientèle québécoise;

**ATTENDU** que Kruger Énergie Inc. (« **Kruger** ») ainsi que la Municipalité de Saint-Rémi et la Municipalité de Saint-Michel (collectivement le « **Milieu local** »), souhaitent convenir d'une entente de participation, laquelle prévoira les principales modalités de leur association, notamment la forme juridique du véhicule d'exploitation d'un projet découlant d'une soumission dans le cadre de l'A/O 2013-01 visant un parc éolien à être situé en partie sur le territoire de la municipalité de Saint-Rémi d'une puissance approximative de 30MW (le « **Projet** »), les droits de gestion relativement à certaines décisions et le versement de la Contribution financière (définie ci-après) au Projet (l'« **Entente de participation** »);

**ATTENDU** que Kruger Énergie société éolienne des Cultures, société en commandite (le « **Soumissionnaire** ») présentera une soumission dans le cadre de l'A/O 2013-01 visant le Projet, laquelle devra également être signée par le Milieu local;

**ATTENDU** qu'aux termes de l'A/O 2013-01 et, plus particulièrement, de l'article 3 du *Règlement sur un bloc de 450 mégawatts d'énergie éolienne* (Décret 1149-2016 du 6 novembre 2013), un projet admissible doit avoir été reconnu par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté et par toute municipalité locale où se situe le projet;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Rémi est favorable à l'implantation du Projet dans les limites de son territoire, et qu'à cet effet souhaite reconnaître le Projet conformément aux exigences de l'A/O 2013-01;

**ATTENDU** qu'aux termes de l'A/O 2013-01 et, plus particulièrement, de l'article 3 du Décret 1150-2013 du 6 novembre 2013 *concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'Énergie à l'égard d'un bloc de 450 mégawatts d'énergie éolienne*, tous les promoteurs de projets retenus devront verser au Milieu local, dont fait partie la Municipalité de Saint-Rémi, la somme annuelle de 5 000\$ par mégawatt installé sur son territoire (la « **Contribution financière** »); il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Pierre Charbonneau  
**ET RÉSOLU** : unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi appuie l'implantation du Projet à être soumis par le Soumissionnaire dans le cadre de l'A/O 2013-01 et reconnaisse ce Projet conformément aux exigences de l'A/O 2013-01;

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi soit autorisée à conclure l'Entente de participation, une copie de celle-ci ayant été remise aux membres du conseil pour examen et est, par les présentes, approuvée;

**QUE** madame la Mairesse, en cas d'absence, le Maire suppléant, et la Greffière, en cas d'absence, la Directrice générale, soient autorisés à négocier, exécuter, signer et remettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rémi, l'Entente de participation, y compris tout document accessoire à celle-ci et à faire toute chose qu'elles jugeront utile afin de donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** madame la Mairesse, en cas d'absence, le Maire suppléant, et la Greffière, en cas d'absence, la Directrice générale, soient autorisés à négocier, exécuter, signer et remettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rémi, la soumission à être déposée par le Soumissionnaire dans le cadre de l'A/O 2013-01, y compris tout document accessoire à celle-ci et à faire toute chose qu'elles jugeront utile afin de donner plein effet à la présente résolution; et

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi confirme son engagement à recevoir la Contribution financière (uniquement pour les éoliennes du Projet installées sur son territoire), le tout tel que plus amplement prévu à l'Entente de participation.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0308

**(16) OFFRE D'EMPLOI # 14-633 – ANIMATEURS EN LECTURE  
(2 ÉTUDIANTS) – PROJET « TENTES POUR JEUNES LECTEURS  
NOMADES » - AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

---

**ATTENDU** l'offre d'emploi # 14-633 pour l'engagement de deux étudiants animateurs en lecture à la Bibliothèque municipale de Saint-Rémi dans le cadre du projet « *Tentes pour jeunes lecteurs nomades* » financé par le Comité En Réussite Éducative et Sociale (CERÉS);

**ATTENDU** la recommandation de madame Vicky Mailloux, Directrice de la bibliothèque;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**APPUYÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'autoriser l'engagement de mesdames Lori-Anne Landry et Sophie Boissy au poste d'Animateur en lecture à la bibliothèque municipale de Saint-Rémi en date effective du 14 juin 2014 pour une journée de formation, et pour la période du 21 juin au 16 août 2014, au salaire minimum, le tout selon un horaire de 20 heures par semaine durant huit semaines.

(Poste budgétaire : enveloppe budgétaire offerte par le CERÉS pour le projet *Tentes de lecture*)

#### Adoptée

\*\*\*\*\*

14-06-0309

**(17) DEMANDES DE SUBVENTION SELON LE RÈGLEMENT  
# V 602-2014-00 – PROGRAMME DE DÉMOLITION DE BÂTIMENTS**

---

**(17A) 177, RUE PERRAS – 9199-0135 QUÉBEC INC.  
(M. SERGE PRIMEAU)**

---

**(17B) 88, RUE SAINTE-ANNE – 9231-7296 QUÉBEC INC.  
(M. ALEXANDRE BOURDEAU)**

---

**ATTENDU** que deux projets de démolition de bâtiments ont été présentés aux membres du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation pour les 177, rue Perras et 88, rue Sainte-Anne à Saint-Rémi;

**ATTENDU** que les deux projets s'inscrivent dans les objectifs du règlement # V 602-2014-00 (Règlement sur un Programme de démolition de bâtiments);

**ATTENDU** la recommandation positive du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation en date du 22 mai 2014 et de madame Cynthia Ménard, Directrice des communications et activités de promotion;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur Claude Richer**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Jean-François Daoust**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi accorde une subvention aux propriétaires ci-dessous, le tout en conformité avec l'article 3 du règlement # V 602-2014-00 :

Propriétaire	Adresse à Saint-Rémi	Montant de la subvention
9199-0135 Québec Inc. (M. Serge Primeau)	177, rue Perras	5 013 \$
9231-7296 Québec Inc. (M. Alexandre Bourdeau)	88, rue Sainte-Anne *	5 733 \$

\* d'informer le propriétaire du 88, rue Sainte-Anne que la Ville souhaite qu'il puisse préserver l'arbre mature qui est à l'avant du bâtiment.  
(Poste budgétaire : 02-639-02-996)

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0310

**(18) RÈGLEMENT # V 607-2014-00 CONCERNANT LE  
COMITÉ DE SOCCER DE SAINT-RÉMI - ADOPTION**

---

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2014 en référence au règlement portant le numéro V 607-2014-00;

**ATTENDU** que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 607-2014-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Pierre Charbonneau  
**ET RÉSOLU** : unanimement

que le règlement portant le numéro V 607-2014-00 concernant le Comité de soccer de Saint-Rémi, soit adopté.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0311

**(19) CLUB OPTIMISTE ST-RÉMI INC.  
- JOURNÉE OPTIMISTE SUR ROUES (20-06-2014)  
- AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES**

---

**ATTENDU** que le Club Optimiste St-Rémi Inc. organisera une « *Journée Optimiste sur roues* » le 20 juin 2014 à l'école Saint-Viateur;

**ATTENDU** la demande dudit organisme pour obtenir la permission de fermer les deux (2) rues de chaque côté de l'école;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs; il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU** : unanimement

que le Conseil municipal autorise la fermeture des deux (2) rues de chaque côté de l'école Saint-Viateur, soit les rues Saint-Viateur et Sainte-Famille, pour les activités du Club Optimiste St-Rémi Inc. lors de la « *Journée Optimiste sur roues* » le 20 juin 2014;

que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Tanguay, Directeur du poste de la MRC des Jardins-de-Napierville de la Sûreté du Québec.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0312

**(20) CAMP DE JOUR 2014 – ANIMATEUR - PROGRAMME  
D'ÉCHANGES JEUNESSE CANADA YMCA  
- AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

---

**ATTENDU** l'autorisation à présenter une demande auprès du YMCA afin d'accueillir un étudiant en immersion française pour le Camp de jour 2014 dans le programme Emploi d'été Échanges étudiants (résolution # 14-05-0264);

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Pierre Charbonneau  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'autoriser l'engagement de madame Amadea Gareau au poste d'animateur pour le Camp de jour 2014, dans le cadre du programme d'échanges Jeunesse Canada YMCA, pour la période du 2 juillet au 8 août 2014, au taux horaire de 10.35 \$ pour 35 heures par semaine.

(Poste budgétaire : subvention YMCA)

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0313

**(21) ORGANISATION D'UN CLUB DE COURSE  
À PIED À SAINT-RÉMI - AUTORISATION**

---

**ATTENDU** l'organisation, pour l'été 2014, d'un Club de course à pied destiné à une clientèle de 10 à 15 ans par monsieur Thomas Savard dans le cadre du programme de financement *Bâtis ta région* du Forum Jeunesse de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

**ATTENDU** que ledit projet rejoint les orientations de la Ville de Saint-Rémi en Saines Habitudes de vie et celles du Conseil municipal dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs; il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**APPUYÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'autoriser monsieur Thomas Savard dans son projet d'organisation d'un Club de course à pied en publicisant ses activités, en lui permettant de se servir d'une salle municipale pour ses inscriptions et en l'autorisant à utiliser la piste cyclable.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0314

**RETRAIT DE MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER ROSAIRE PAYANT**

---

**COMMENTAIRE**

---

En référence au point # 22 « Organisation d'un Club de photos à Saint-Rémi – Appui » de l'ordre du jour, madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton mentionne que l'un des organisateurs, soit monsieur Robert Provost, est son beau-frère.

Monsieur le conseiller Rosaire Payant mentionne que monsieur Robert Provost est également son cousin.

Madame la mairesse mentionne qu'ils s'étaient également retirés des caucus.

Madame la mairesse invite le maire suppléant, monsieur Pierre Charbonneau, à prendre sa place.

Ils se retirent de la salle à 20h28.

\*\*\*\*\*

14-06-0315

**(22) ORGANISATION D'UN CLUB DE  
PHOTOS À SAINT-RÉMI - APPUI**

---

**ATTENDU** l'organisation d'un Club de photos par messieurs Robert Provost et Claude Marotte;

**ATTENDU** les orientations du Conseil municipal dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs; il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'appuyer messieurs Robert Provost et Claude Marotte dans l'organisation d'un Club de photos en publicisant une première réunion et en leur prêtant une salle au Centre communautaire à raison d'une fois par mois durant six mois;

qu'un délai de six mois soit accordé aux organisateurs afin d'entreprendre les démarches pour devenir un organisme à but non lucratif et fournir à la Ville les documents requis pour la demande d'affiliation.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0316

**RETOUR DE MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER ROSAIRE PAYANT**

---

**COMMENTAIRE**

---

Après la fin des discussions relativement au point # 22 de l'ordre du jour, la Greffière note le retour de madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton et de monsieur le conseiller Rosaire Payant à 20h30.

\*\*\*\*\*

14-06-0317

**(23) REMERCIEMENTS À MADAME VALÉRIE TAILLEUR  
- ÉTUDIANTE STAGIAIRE EN LOISIR**

---

**ATTENDU** que madame Valérie Tailleur a effectué un stage non rémunéré d'une durée de 15 semaines au Service des loisirs de la Ville de Saint-Rémi;

**ATTENDU** l'implication de madame Tailleur dans différents dossiers municipaux, tels que : l'organisation du Cocktail des bénévoles, de la saison de soccer estivale 2014 et son implication au niveau de la Fête Nationale;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU** : unanimement

de remercier madame Valérie Tailleur pour les services qu'elle a rendus à la Ville de Saint-Rémi; et d'autoriser le versement d'une somme de 1 000 \$ à titre de reconnaissance pour son implication dans les différents dossiers.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0318

**(23.1) NOMINATION DE MADAME SYLVIE GAGNON-BRETON  
COMME SIGNATAIRE – NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE  
POUR LE PROJET PIQM-MADA**

---

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi est admissible à une aide financière de 42 500 \$ s'appliquant à un coût maximal de 85 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);

**ATTENDU** que suite à la réalisation du projet d'implantation de circuits d'entraînement extérieurs pour les aînés, au cours de l'automne 2013, une somme de 63 362.06 \$ a été dépensée;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur François Turcot**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Claude Richer**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la Mairesse madame Sylvie Gagnon-Breton à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi le protocole d'entente pour le projet de réaménagement des terrains de pétanque au parc du Citoyen afin de recevoir le solde de l'aide financière accordée à la Ville dans le cadre du *PIQM-MADA*.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0319

**(24) JOURNALIERS ÉTUDIANTS HORTICOLES (2) ET RÉGULIER (1)**  
**- RATIFICATION D'ENGAGEMENT**

---

**ATTENDU** que le Conseil municipal autorisait l'engagement de 2 journaliers étudiants horticoles et 1 journalier étudiant régulier (résolution # 14-05-0283);

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations, de procéder à l'engagement de 2 journaliers étudiants dont un horticole (au lieu de 2) et l'autre régulier, lequel sera engagé ultérieurement;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur François Turcot**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Pierre Charbonneau**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

d'autoriser l'engagement madame Anne Boucher-Courcy au poste de *journalier étudiant horticole* pour la période du 26 mai au 31 août 2014 à raison de 40 heures par semaine, au taux horaire du salaire minimum, selon la clause 5.05 de la Convention collective des salariés de la Ville de Saint-Rémi.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0320

**(24.1) AVIS À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**  
**- RETRAIT DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI - CONTRAT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES**

---

**ATTENDU** que le contrat pour la collecte des matières résiduelles et recyclables de la Ville de Saint-Rémi géré par la MRC des Jardins-de-Napierville prendra fin le 31 décembre 2014;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur François Turcot**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Rosaire Payant**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

d'informer la MRC des Jardins-de-Napierville que la Ville de Saint-Rémi désire se retirer du prochain appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles et recyclables pour l'année 2015.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

14-06-0321

**(24.2) DEMANDE DE PRIX TP-04-2014 – SUPERVISION DU CHANTIER**  
**- AMÉNAGEMENT DU PUIITS #13 – OCTROI DU CONTRAT**

---

**ATTENDU** qu'une demande de prix TP-04-2014 pour la supervision durant toute la durée des travaux à temps plein pour l'aménagement du puits #13 a été adressée à trois firmes, soit : Avizo Experts-Conseils, Cima + et Dessau;

**ATTENDU** que deux firmes ont déposé leur soumission, soit :

- Avizo Experts-Conseils  
Pour un montant de : 14 831.78 \$, taxes incluses, pour 60 heures de supervision;
- Cima + :  
Pour un montant de : 15 521.63 \$, taxes incluses, pour 270 heures de supervision;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations, d'octroyer le contrat à la firme Cima + étant le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur Rosaire Payant**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Pierre Charbonneau**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

d'octroyer le contrat TP-04-2014 à la firme Cima + pour un montant de 13 500 \$, taxes en sus (15 521.63 \$, taxes incluses), pour la supervision durant toute la durée des travaux à temps plein pour l'aménagement du puits #13.  
(Poste budgétaire 23-073-19-123)

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**14-06-0322 (25) MADAME VANESSA RIENDEAU**  
- **POMPIÈRE VOLONTAIRE**  
- **DÉMISSION**

---

Le Conseil municipal prend acte de la démission de madame Vanessa Riendeau, au poste de pompière volontaire du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Saint-Rémi, en date effective du 21 mai 2014, et la remercie pour les services rendus.

\*\*\*\*\*

**14-06-0323 RETRAIT DE MONSIEUR  
LE CONSEILLER CLAUDE RICHER**

---

**COMMENTAIRE**

---

Monsieur le conseiller Claude Richer déclare qu'il a un intérêt pécuniaire en référence au point # 26 « Offre d'emploi # 14-627 – Poste : Directeur du Service de Sécurité Incendie – Nomination » ; car il est pompier au Service de Sécurité Incendie de la Ville de Saint-Rémi.

Il se retire de la salle à 20h35.

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton mentionne que monsieur Richer s'était retiré de toutes les discussions lors des caucus.

\*\*\*\*\*

**14-06-0324 (26) OFFRE D'EMPLOI # 14-627**  
- **POSTE : DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**  
- **NOMINATION**

---

**ATTENDU** l'offre d'emploi # 14-627 pour l'engagement d'un Directeur du Service de Sécurité Incendie;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection formé de mesdames Sylvie Gagnon-Breton, Mairesse, Marie-Dominique Fortin, Conseillère, et Nancy Corriveau, Directrice générale;

**ATTENDU** que ledit Comité était accompagné dans sa procédure de sélection par monsieur Pierre Pilon de l'Académie des pompiers;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **madame Marie-Dominique Fortin**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Jean-François Daoust**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

que les attendus précités fassent partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'engagement et la nomination de monsieur Christian Dumas, au poste cadre de « Directeur du Service de Sécurité Incendie » - à durée indéterminée – avec la capacité de représenter la Ville à l'intérieur de ses fonctions à raison d'un minimum de quarante (40) heures par semaine au salaire annuel prévu à l'échelle salariale, échelon 1 dudit poste, le tout sur un horaire variable selon les besoins de la Ville;

que le poste de Directeur du SSI soit régi par la Politique de travail du personnel cadre.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**14-06-0325**

**RETOUR DE MONSIEUR  
LE CONSEILLER CLAUDE RICHER**

---

**COMMENTAIRE**

---

Après la fin des discussions relativement au point # 26 de l'ordre du jour, la Greffière note le retour de monsieur le conseiller Claude Richer à 20h38.

\*\*\*\*\*

**14-06-0326**

**(26.1) OFFRE À CETAM  
- ESPACE À LA CASERNE DE POMPIERS**

---

**ATTENDU** que la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM) dessert le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

**ATTENDU** que le Conseil municipal a à cœur la santé et la vie de sa population; il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'informer monsieur Jean-Charles Boily, directeur général de la CETAM, que la Ville de Saint-Rémi serait heureuse d'offrir gratuitement un espace dans sa Caserne de pompiers pour une de ses ambulances afin que de minimiser le délai de réponse lors des appels d'urgence de ses citoyens.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**14-06-0327**

**(27) CORRESPONDANCE**

---

- Courriel en date du 6 mai 2014 de la Direction des communications du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire annonçant la Semaine de la municipalité qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 7 juin, organisée de concert avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, ayant pour but de faire connaître aux citoyennes et aux citoyens les nombreux services caractérisant leur communauté;

- Lettre en date du 16 mai 2014 du Cabinet du premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, accusant réception de la résolution numéro 14-04-0200 relative à la signature d'une entente de partenariat fiscal;
- Lettre en date du 2 juin 2014 de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec avisant la Ville qu'elle a reçu une demande de permis additionnel (1 bar sur terrasse) de la compagnie 2742-2823 Québec Inc. – Bar Boston du 200, rue Perras à Saint-Rémi et rappelant que la municipalité peut s'opposer à une telle demande dans les 30 jours de sa publication.

\*\*\*\*\*

**(28) VARIA**

---

14-06-0328

**(28.1) LETTRE D'ENTENTE NO 5 – SYNDICAT DES SALARIÉS – HORAIRE DE TRAVAIL - SALARIÉ SAISONNIER AFFECTÉ À LA SURVEILLANCE DU SITE DE L'ÉCOCENTRE – AUTORISATION DE SIGNATURES**

---

**ATTENDU** la prolongation des heures d'ouverture de l'écocentre et qu'il y a lieu de répartir autrement les heures du salarié saisonnier affecté à la surveillance du site de l'écocentre;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, Directrice générale;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'autoriser la Mairesse, en cas d'absence, le Maire suppléant, et la Greffière, en cas d'absence la Directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente No 5 à intervenir avec le Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**(28) VARIA**

---

14-06-0329

**(28.2) AUTORISATION D'OFFRE D'EMPLOI – POSTE : COMMIS DE BUREAU ÉTUDIANT AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE – AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

---

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour le poste de « commis de bureau étudiant » au Service de la Trésorerie;

**ATTENDU** la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, Trésorière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour le poste ci-devant mentionné;

d'autoriser la Trésorière à engager un étudiant au poste de « commis de bureau » selon la grille salariale pour les étudiants, soit le salaire minimum plus 0.25 \$ par année de service à la Ville de Saint-Rémi. (Postes budgétaires 02-130-00-141 et 02-610-00-141)

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**14-06-0330 (29) QUESTION(S) DU PUBLIC**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**14-06-0331 (30) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant  
**ET RÉSOLU** : unanimement

que la présente assemblée soit levée à 21h23.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

---

Sylvie Gagnon-Breton,  
Mairesse

---

Diane Soucy, OMA  
Greffière